

HENRI SEYRIG

## MONNAIES HELLÉNISTIQUES

(Pl. I-II)

---

### XVIII. SÉLEUCUS III ET SIMYRA

On sait qu'Aradus et les villes de sa Pérée ont joui, à l'intérieur de la monarchie séleucide, d'un statut exceptionnel<sup>1</sup>. Ce statut, octroyé en 259/258, laissait à ces villes une large autonomie, dont leur monnayage est aujourd'hui le principal témoin. Alors que les autres villes de Syrie n'ont commencé à recevoir un parcimonieux droit de monnaie que sous Antiochus III, les villes aradiennes ont pu frapper, sous leur nouveau statut, non seulement leur monnaie divisionnaire d'argent et de bronze, mais aussi le tétradrachme, monnaie de grand commerce et privilège souverain, que la monarchie ne devait céder que bien plus tard aux rares villes qui parvinrent à lui arracher une pleine autonomie. Ainsi trouvons-nous, dès le III<sup>e</sup> siècle, des tétradrachmes d'Aradus et de ses « filles » : Gabala, Carné, Marathus et Simyra<sup>2</sup>. Selon la louable coutume phénicienne, ces pièces sont généralement datées, et ce, d'après une ère qui débute en 259.

Comme par un corollaire de ce statut, qui a duré jusqu'à l'occupation romaine de la Syrie, on constatait jusqu'ici qu'Aradus et sa Pérée n'avaient jamais reçu d'ateliers monétaires royaux, tels qu'on les rencontre dans les villes de sujétion immédiate.

---

1. *Syria*, XXVIII, 1951, p. 191-220 = *Antiq. syr.*, IV, p. 170-200 ; *Rev. numism.*, VI, 1964, p. 9-50.

2. Pour Aradus, Marathus et Carné, voir ma liste provisoire dans *Syria*, loc. cit., p. 217 = *Antiq. syr.*, IV, p. 196 (cf. plus loin, p. 9, note 6). Pour Gabala : *Rev. numism.*, VI, 1964, p. 12. Pour Simyra : D. H. Cox, *Amer. Num. Soc. Museum Notes*, XII, 1966, p. 37, n° 24.

Or — et c'est l'objet de la présente note — cette situation vient de changer inopinément par l'apparition de deux tétradrachmes, entrés au Cabinet de France, et que M. Le Rider veut bien me permettre de publier ici. Ce sont deux pièces semblables, mais qui, issues du même coin de droit, le sont de deux coins de revers différents. Leur description est la suivante (fig. 1).



Fig. 1. — Séleucus III, frappé à Simyra.

Tête diadémée à droite, aux traits trop indifférents pour être identifiés. Grénétis. — *Revers* : Apollon debout, appuyé contre un trépied, tenant une flèche à la main. βασιλέως || Σελεύκου ; à gauche : Ζι ; en exergue une date phénicienne : « an 35 ». — 16,60 g ; 16,74 g.

Sur une monnaie royale, on serait porté d'abord à compter la date sur l'ère des Séleucides. Mais on obtient alors l'an 278/277, qui tombe sous Antiochus I, alors que la légende nomme un roi Séleucus. Il ne reste que d'appliquer l'ère aradienne de 259, qui donne l'an 225/224, deuxième année de Séleucus III. Il est vrai que nos pièces représentent Apollon debout, type particulier à Séleucus II, et non Apollon assis, comme il faudrait sous Séleucus III : c'est apparemment qu'un atelier excentrique s'est tenu au type du règne précédent : l'effigie plate et méconnaissable du souverain témoigne elle aussi que le graveur ne disposait pas d'un modèle satisfaisant.

L'ère étant celle d'Aradus, la signature ZI s'éclaire : ce ne sont pas les initiales d'un homme, mais celles de Zimyra ou Simyra, ville de la Pérée aradienne, qui signait toujours ainsi ses monnaies<sup>3</sup>. Simyra était une place frontière, près de l'embouchure de l'Éleuthéros<sup>4</sup>, dont le cours séparait la Séleucide, soumise à Antioche, et la Phénicie du Sud, alors soumise encore à Alexandrie.

Le paradoxe d'un monnayage royal en territoire aradien porte à se demander d'abord s'il s'agit bien d'une émission faite par le roi, et non plutôt d'une émission de courtoisie, faite par la ville. On trouve par exemple à Ascalon des tétradrachmes municipaux à portraits lagides<sup>5</sup>. Mais ces pièces, tout en portant l'image royale, sont toujours au nom de la ville. Tel n'est pas le cas du tétradrachme de Simyra, qui a donc bien le roi pour auteur ; et c'est ce point non équivoque qu'il faut expliquer.

L'année 35, inscrite sur nos pièces, l'est aussi sur des tétradrachmes de Gabala et de Carné, mais ceux-là sont purement municipaux, aux types et légende immobilisés d'Alexandre le Grand, sans trace d'intervention royale<sup>6</sup>. L'intervention de Séleucus III dans le monnayage de Simyra ne résulte donc pas d'un acte qui aurait frappé l'ensemble du territoire aradien : c'est un fait local.

Simyra n'a produit qu'un monnayage exigü et intermittent, qui se borne aux quatre années suivantes :

- en 30 (230/229) un tétradrachme municipal<sup>7</sup> ;
- en 33 (227/226) une émission de bronzes municipaux<sup>8</sup> ;
- en 35 (225/224) notre tétradrachme royal, accompagné de monnaies divisionnaires municipales, tant d'argent (hémidrachmes) que de bronze<sup>9</sup> ;
- en 73 (187/186), une émission de bronzes municipaux<sup>10</sup>.

3. G. F. Hill, *Brit. Mus. Catal. Phoen.* (1910), p. xlv s. ; H. S., *Rev. num.*, IV, 1964, p. 12.

4. Sur Simyra : R. Dussaud, *Topogr. histor.* (1927), index ; E. Honigmann, *s.v.* (Pauly-Wissowa, 1929). Sur le site : M. Dunand et al., *Annales archéol. de Syrie*, XIV, 1964, p. 1-14.

5. A. B. Brett, *Amer. Num. Soc. Museum Notes*, IV, 1950, p. 54.

6. Voir plus haut, p. 7, note 2. Contrairement à ce que j'ai écrit jadis, on ne connaît pas, à cette heure, de tétradrachmes d'Aradus pour l'an 35, mais il y en a pour les années 30, 34, 41, 42, 43. Quant à Marathus, on en a pour les années 30 et 33. Toutes ces pièces sont purement municipales.

7. D. H. Cox, *loc. cit.*

8. G. Macdonald, *Catal. of the Hunterian Coll.*, III (1905), p. 273, n° 4.

9. G. F. Hill, *loc. cit.*

10. E. Babelon, *Perses achéménides* (1893), n° 1444 (où le graveur a écrit, par mégarde, 63 ; cinq autres ex. du Cabinet des médailles attestent qu'il faut lire 73) ; J. Rouvier, *Num. des villes de la Phénicie*, n° 799 (auj. à New York).

Ainsi dans l'année même où Simyra frappait un tétradrachme pour Séleucus III, elle frappait à son propre nom les divisions de cette pièce. A supposer donc que son privilège fût suspendu pour la frappe du tétradrachme — ce qui n'est pas sûr — le roi lui avait au moins laissé le profit des petites pièces d'argent et de bronze. On ne saurait donc conclure à une disgrâce de la ville, mais plutôt à une convention monétaire entre elle et le roi son suzerain. Une autre preuve de ces bonnes relations paraît dans le fait que le tétradrachme lui-même, loin d'être daté par l'ère dynastique, l'est d'après l'ère en usage dans l'atelier municipal, ère qui commémorait les immunités locales vis-à-vis du roi.

On observera, accessoirement, que l'année 225/224 a dû être marquée, dans la ville, par un notable besoin de numéraire, auquel répondit, outre le tétradrachme, la frappe des hémidrachmes et des monnaies de bronze.

\* \* \*

Tout cet ensemble de circonstances forme une image assez cohérente, et paraît trouver son cadre historique dans un texte qu'on aurait tort de négliger : c'est le résumé latin que donne saint Jérôme du traité de Porphyre *contre les Chrétiens*. Ce père de l'Église raconte en effet qu'après la mort de Séleucus II, ses fils — Séleucus III et le futur Antiochus III — « ayant assemblé une armée, prirent les armes contre Ptolémée (IV) Philopator »<sup>11</sup>. Cette armée ne semble pas être entrée en campagne, car on sait que Séleucus III, appelé par des événements plus urgents, dut se rendre d'abord en Asie Mineure, où il périt assassiné<sup>12</sup>. Il reste néanmoins que ce roi, d'après Porphyre, avait posé les bases d'une reconquête de la Phénicie du Sud sur l'usurpateur lagide, reconquête dont il légua le soin à son frère et successeur Antiochus III, et qui aboutit finalement à un échec sans gloire. Préparant cette guerre, il est normal que Séleucus III pût avoir besoin de garnir la place la plus avancée de ses États, c'est-à-dire Simyra, pour en faire une base militaire et navale. Sans doute

11. Porphyr. (F. Jacoby, *Fragm. griech. Histor.*, 260), F 44 : post fugam et mortem Seleuci Callinici duo filii eius Seleucus cognomento Ceraunus et Antiochus qui appellatus est Magnus, provocati spe victoriae et ultione parentis, exercitu congregato adversus Ptolemaeum Philopatorem arma corripunt. — L'intérêt de ce passage n'a pas échappé à Éd. Will, *Hist. polit. du monde hellénist.*, I (1966), p. 283 *in fine* ; II (1967), p. 14.

12. Polyb., IV, 48, 7 s. ; V, 40, 6.

obtint-il sans peine l'accord de ses vassaux aradiens pour cela. C'est peut-être pour le paiement de ses soldats qu'il installa un atelier monétaire dans la ville, apparemment sans enfreindre par la force les privilèges locaux. Simyra possédant déjà sa propre officine monétaire, le roi put la charger, comme il le faisait ailleurs<sup>13</sup>, de produire aussi ses espèces à lui. La ville les data selon son ère à elle. En même temps elle émettait à ses propres nom et profit la monnaie divisionnaire que l'accroissement de sa population rendait nécessaire.

### XIX. LE MONNAYAGE DE HIÉRAPOLIS DE SYRIE A L'ÉPOQUE D'ALEXANDRE

Le monnayage sacerdotal de Hiérapolis<sup>1</sup>, ou de Manbog comme la ville y est nommée en araméen<sup>2</sup>, ne se recommande pas par son aspect, mais il est aujourd'hui, vu la ruine apparemment totale du site de Membidj<sup>3</sup>, le plus ancien témoin de ce célèbre sanctuaire. Aussi paraît-il utile d'en assembler la série (p. 16 s.), ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, et d'en discuter brièvement les circonstances. — Je ne saurais assez remercier M. André Caquot, qui a bien voulu étudier l'inscription de la pièce inédite n° I, et qui m'a généreusement fait profiter de ses commentaires sur les autres légendes araméennes. Je remercie aussi M. Le Rider de m'avoir réservé la publication de cette même pièce, dont il avait perçu tout l'intérêt lorsqu'elle fut présentée au Cabinet des médailles pour acquisition. Enfin je tiens à assurer de ma gratitude les conservateurs des diverses collections qui m'ont si obligeamment fourni des moulages.

La fabrique des pièces est irrégulière, leur gravure malhabile. Les coins ne sont pas ajustés. Les exemplaires fourrés paraissent

13. *Rev. numism.*, V, 1963, p. 56 ; IX, 1969, p. 38.

1. Nous donnons plus loin, dans notre catalogue, la référence aux principales publications de chaque pièce. Les références plus anciennes sont dans E. Babelon, *Perses achémén.* (1893), p. 11. La seule tentative d'une présentation d'ensemble est celle de S. Ronzevalle, *Mét. de l'Univ. Saint-Joseph*, XXIII, 1940, p. 1-82 (Les monnaies de la dynastie de 'Abdhadad'), mais elle ne tient compte que des pièces qui se trouvaient alors au Cabinet de France et dans deux collections privées d'Alep : on doit d'ailleurs se souvenir qu'elle a été rédigée en 1922. — Voir aussi H. A. Strong et J. Garstang, *The Syrian Goddess* (1913), frontispice et p. 27, où toutefois le n° 5 de la planche n'existe pas : c'est le droit de notre n° 2 a, combiné par erreur avec le revers de notre n° 10.

2. Sur cette forme : Ch. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéol. orient.*, IV (1901), p. 102 s. Sur d'autres formes : G. Goossens, *Hiérapolis de Syrie* (1943), p. 6 s., où la forme MNBG, par malheur, est justement omise. Aussi H. Gese, *Religionen Allsyriens etc.* (1970), p. 217 s.

3. G. Goossens, *ibid.*, p. 27 s.

avoir été nombreux. Les types eux-mêmes sont en grande partie empruntés à d'autres monnayages, et cela sans beaucoup de discernement : le personnage sur son char (nos 2, 4, 5) imite les monnaies de Sidon ; la déesse aux sphinx (no 12) imite les monnaies de Nagidos ou d'Aphrodisias de Cilicie<sup>4</sup> ; cependant que Tarse a fourni la tête aux cheveux flamboyants (no 4), le baal assis sur son trône (nos 6, 9, 11), le symbole de la charrue (no 6), le lion attaquant un taureau (no 10), peut-être même le cavalier au galop (nos 8, 9). Tout révèle un atelier excentrique, éphémère, sans tradition technique ni répertoire de types. Les quelques types locaux, décrits plus loin, sont maladroitement conçus.

Le poids des pièces, qui oscille entre 7,95 g et 8,55 g, ne se laisse mesurer ni sur le pied persique de quelque 11 g au statère, ni sur le phénicien de quelque 14 g au sicle, pratiqués en Cilicie et en Phénicie, dont on vient de voir que la plupart de nos types sont originaires. On échappera difficilement à la conclusion qu'il s'agit de didrachmes prétendus attiques, dont le poids, à Tyr vers la même époque, oscille entre 8 g et 8,80 g.

Tous les didrachmes portent des légendes araméennes. Sauf un seul (no 6), ils portent un nom de personne : 'Abdhadad (nos 1-3) ; 'Abyaty<sup>5</sup> (no 4) ; 'Ab (no 5), qui pourrait être l'abrégé de 'Abyaty ; Alexandre (nos 8-13). On considère généralement que cet Alexandre est Alexandre le Grand<sup>6</sup>, et cette opinion est d'autant plus probable qu'un didrachme (no 6) copie le type d'une émission cilicienne de ce roi<sup>7</sup>. 'Abdhadad, dont le nom signifie *serviteur de Hadad*, porte sur une de ses pièces le titre de *prêtre de Manbog* (no 1), et l'on peut croire que 'Abyaty l'a précédé ou suivi dans le sacerdoce. Les pièces au nom d'Alexandre, frappées par le même atelier, paraissent l'avoir été pour obéir à des ordres du conquérant, qui imposait l'usage de son nom.

4. F. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 204, no 1 ; K. Regling, *op. cit.*, p. 21 D ; pl. I, 14.

5. Note de A. Caquot. Le nom de personne 'byty est attesté à Éléphantine (A. E. Cowley, *Aramaic Papyri*, no 81, lignes 42, 90, 91, 115). C'est probablement un hypocoristique d'un nom commençant par 'b (peut-être 'bytr, nom biblique, mais peu clair), comme le pense M. Noth, *Israelit. Personennamen*, p. 40.

6. La seule opinion contraire est celle de A. R. Bellinger, *Essays on the Coinage of Alex. the Great* (1963), p. 79, note 179, qui considère la fabrication des monnaies comme plus tardive, et suppose qu'Alexandre est le nom d'un grand prêtre. Cette idée paraît peu probable en soi, et l'on ne se figure pas bien non plus comment un monnayage autonome de didrachmes aurait été toléré sous les Séleucides. Du reste la fabrication des pièces nous semble plutôt maladroite que tardive.

7. E. T. Newell, *Tarsos under Alex.* (*Amer. Journal of Num.*, LII, 1919, pl. IV-VI : avec charrue).

Si c'est bien sur le pied attique que nos didrachmes sont taillés, ils sont tous postérieurs à la conquête macédonienne, qui a établi cet étalon en Syrie<sup>8</sup>. Peut-être le prêtre de Manbog a-t-il d'abord cru pouvoir frapper à son propre nom, puis a-t-il jugé prudent de le faire au nom d'Alexandre, et a-t-il enfin été invité à rentrer dans la règle en suspendant ses émissions pour toujours. L'hypothèse inverse paraît beaucoup moins vraisemblable.

Les types et légendes, dans la mesure où ils sont locaux, célèbrent le grand couple divin de Manbog : Hadad et Atargatis. Hadad n'est nommé que sur deux pièces (n<sup>os</sup> 4, 6). L'une d'elles (n<sup>o</sup> 4) le mentionne en compagnie de la déesse, et lui donne la préséance sur elle. Mais ce n'est là qu'une préséance traditionnelle. On a remarqué depuis longtemps que Hadad était fort éclipsé dans le culte par son épouse. A l'époque impériale, les monnaies de Hiérapolis ne seront frappées qu'au nom de la déesse : θεᾶς Συρίας Ἱεροπολιτῶν. A Délos, dès le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le prêtre des dieux de Hiérapolis ne s'intitule que prêtre de Hagné Aphrodité, qui est le nom grec d'Atargatis<sup>9</sup>. Nos émissions, où Atargatis a la prépondérance de fait, montrent que ce glissement de prestige était déjà fort avancé au IV<sup>e</sup> siècle.

La déesse paraît sur nos monnaies sous trois appellations : 'Atar'aleh (n<sup>os</sup> 2, 3, 9, 12, 13), Tar'aleh (n<sup>os</sup> 3 d, 5), 'Aleh (n<sup>os</sup> 4, 6, 7, 10, 11). La première équivaut à *Ishlar-'Aleh*, au sens de *la déesse 'Aleh*, et a donné *Atargatis* en grec. La seconde, avec aphérèse du 'ain initial, se retrouve en grec sous la forme *Derkelô*, déjà attestée chez Ctésias<sup>10</sup>. La troisième, qui a donné *Galis* chez Antipatros de Tarse<sup>11</sup> (II<sup>e</sup> s. av. notre ère), est la forme simple, issue de 'Anat dans le domaine araméen<sup>12</sup>. — Les types d'Atargatis sont également variés. C'est d'abord sa tête, au polos gemmé et

8. E. T. Newell, *Alexander Hoards, Demanhur* (1923), p. 114 s., regarde certaines de nos émissions comme antérieures à Alexandre, mais ne discute pas leur étalon. Par ailleurs il attribue à Hiérapolis, avec doute, un tétradrachme royal d'Alexandre. Mais cette pièce atteste une tout autre maîtrise technique que nos didrachmes, et son attribution est hautement invraisemblable.

9. Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos* (1970), p. 470.

10. A. Caquot veut bien m'écrire qu'en syriaque, le nom de la déesse est écrit *tr't* (*Doctr. d'Adday*), d'ap. R. Duval, *Hist. d'Édesse* (1892), p. 76 ; homélie de Jacob de Sarug, *Sur la chute des idoles*, v. 54 ; Bardesane, ap. W. Cureton, *Spicilegium syriac.* (1855), p. 20 du texte, 31 de la traduction ; de même dans le *Talmud Babli*, *Aboda Zara* 11 b : TR'T' SBMPG, *Tar'ta qui est à Manbog*.

11. Athen., VIII, 37 : Γάτις ἡ τῶν Σύρων βασίλισσα. — A. Caquot me cite 'ty chez le pseudo-Mélon, ap. W. Cureton, *op. cit.*, p. 25 ; trad. 44.

12. Voir par ex. W. Röllig, dans *Götter und Mythen in vorderen Orient* (1965), p. 237 ; H. Gese, dans *Die Religionen Altsyriens* (1970), p. 157.

dentelé (nos 2, 3, 14) ; ou sa tête nue, de profil (no 10) ou de face (no 4, inspiré des statères de Tarse, et no 6). Sur une pièce (no 5), les cheveux sont tirés vers le sommet du crâne et y forment une pointe, d'où pend une longue tresse, cependant qu'une mèche se relève sur le front : la ressemblance est saisissante avec la déesse de la pyxide de Ras Shamra (fig. 1). Ailleurs la déesse est figurée



Fig. 1. — Ivoire de Ras Shamra (détail).

en entier, assise sur un lion (no 11), ou entre deux sphinx (no 12, à l'imitation de monnaies ciliciennes), ou sur un trône (nos 13, 14).

Hadad, une fois nommé *Hadad de Manbog* (no 6), apparaît deux fois sous les traits empruntés de Baaltars (nos 9, 11) et une fois sous ceux du Zeus des monnaies d'Alexandre (no 6). C'est peut-être aussi lui que trois didrachmes représentent coiffé d'une tiare dentelée, monté en bige avec son cocher (nos 2, 4, 5), à moins que ce type, qui est imité des doubles sicles de Sidon, ne figure le roi de Perse, comme certains auteurs le veulent<sup>13</sup> — type, à vrai dire, qui serait alors curieusement choisi pour une monnaie qui semble avoir été frappée au lendemain de la défaite de ce potentat.

Une des monnaies de Abdhadad mentionne le nom de Hadaran (no 1), qui paraît être une épithète de Hadad, *le splendide*. Cette mention est intéressante, car Hadaran n'était attesté à Hiérapolis, jusqu'ici, que par un texte très tardif, une homélie syriaque du pseudo-Méliton<sup>14</sup>. La même monnaie représente une figure énigma-

13. En dernier lieu D. Schlumberger, *Syria*, XLVIII, 1971, p. 377 s.

14. W. Cureton, *op. cit.*, p. 25, trad. p. 45 ; J. Bidez et F. Cumont, *Les mages hellénisés* (1938), II, p. 94 : traduction. — Sur Hadaran dans le Liban : *Inscr. gr. et lat. de la Syrie*, VI (1967), 2908 ; 2928 ; dans le sanctuaire des dieux de Hiérapolis



tique, d'un homme barbu, vêtu d'une robe perse, coiffé d'un ornement qui rappelle certaines coiffures de dieux égyptiens : une paire de cornes plus ou moins horizontales, sur lesquelles était posé un globe ou autre objet en partie disparu. Ce personnage se tient debout, de face, et lève les mains vers le ciel. Sa coiffure ne convient guère qu'à une idole, et celle-ci pourrait alors être celle de Hadaran. Mais il faudrait, en ce cas, que le geste des deux mains pût être interprété comme une attitude de bénédiction, dont je ne connais pas d'exemple dans l'ancien Orient, où les dieux bénissent d'une seule main. Si d'autre part nous considérons le personnage comme un mortel, c'est-à-dire comme un autre aspect du prêtre de Manbog, dans une attitude d'imploration, sa coiffure devient paradoxale. On reste donc en présence d'une énigme. — A côté de cette figure, une double hache est dressée sur un socle carré. Cet attribut n'est pas encore attesté à Hiérapolis, mais c'est celui de Jupiter Dolichénien, dont le sanctuaire n'était pas loin, et dont la nature, comme dieu de la foudre, était voisine de celle de Hadad.

Le prêtre de Manbog est lui-même représenté sur deux pièces (nos 1, 3), debout, officiant devant un autel ou devant un pyrée. Il lève la main droite comme pour prier, et dirige l'autre vers son offrande. Sur certains exemplaires, il tient un petit objet qui semble être une fiole à libations. Il porte une longue robe qui rappelle celle d'un de ses successeurs du 1<sup>er</sup> siècle<sup>15</sup>, et est coiffé d'une haute tiare ovoïde.

Une certaine confusion est d'ailleurs entretenue dans cette iconographie par le rapport douteux de certains types avec la légende qui les accompagne. Ainsi lit-on *Hadad et 'Aleh* près d'une image de la déesse seule (n° 4), et *'Atar'ateh* près d'une image qui semble bien être celle de Hadad assis (n° 9). Aussi n'est-il pas sûr que le nom d'Alexandre doive qualifier le cavalier coiffé d'une haute tiare pointue, à côté duquel il est inscrit (nos 8, 9).

Nous avons joint aux didrachmes de Manbog deux petites pièces d'argent inédites. La première (n° 7) porte au droit un sphinx assis, de face, aux ailes déployées : ce type paraît être imité de certaines petites monnaies anonymes de Byblos, apparemment inédites, et dont il y a des exemplaires au musée de Beyrouth et au Cabinet

---

à Délos : *Inscr. Délos*, 2244 (II<sup>e</sup> s. av. notre ère) ; cf. Ph. Bruneau, *Rech. sur les cultes de Délos* (1970), p. 471. — Noms propres Abiddaranès (Liban) : J.-T. Milik, *Biblica*, XLVIII, 1967, p. 573, note 4 ; Abdedera (Rome) : Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 4280 ; Milik, *Dédicaces*, p. 374.

15. *Syria*, XX, 1939, p. 183 s. = *Antiq. syr.*, III, p. 15 s. La tête de ce pontife, qui manquait, vient de réapparaître sur le marché, où M. Rolf Stucky a eu le mérite de la reconnaître. Elle sera prochainement publiée

des médailles. Au revers est un lion assis, avec la tête de face, accompagné du nom de 'Ateh, dont il est l'animal attitré, et du symbole  $\Theta$ . L'autre pièce (n° 14) représente au droit une jolie tête de femme, avec la tiare dentelée que nous avons trouvée à Atargatis ; son revers montre une déesse long-vêtue, assise sur un trône, tout à fait dans le style du Zeus qui orne les monnaies d'Alexandre le Grand et des premiers Séleucides. A côté de cette petite image sont les lettres  $\Sigma E$ , que nous n'hésitons pas à compléter en  $\Sigma \varepsilon$  ( $\lambda \varepsilon \acute{\upsilon} \chi \omicron \upsilon$ ) ; dans le champ sont les lettres  $\Delta I$  et le symbole  $\Theta$ , caractéristique de Hiérapolis.

Cette dernière pièce, aux types locaux mais au nom du souverain, est sans doute à regarder comme royale ou semi-royale. Il est difficile de lui trouver un analogue dans le monnayage de Séleucus I. Peut-être, malgré sa petitesse, témoigne-t-elle d'un privilège concédé par le roi à l'État sacerdotal de Hiérapolis<sup>16</sup>.

Le symbole  $\Theta$ , déjà mentionné, se rencontre dans le champ de la plupart de nos monnaies. Sa signification, très probablement religieuse, reste incertaine. Peut-être est-ce un idéogramme, la tête stylisée du taureau, animal sacré de Hadad.

On notera que notre série monétaire ne fait nulle allusion au *sêmeion*, qui n'était pas un dieu par lui-même, ni à un dieu qui aurait formé une triade avec Hadad et Atargatis<sup>17</sup>.

## CATALOGUE

### I. Monnaies au nom de 'Abdhadau

1. Personnage barbu, debout, de face, vêtu d'une robe perse, levant les deux mains. A droite, bipenne dressée sur un socle carré. A gauche :  $\Theta$ , et, au-dessous, une inscription araméenne, sur laquelle M. Caquot a bien voulu me donner la notice suivante. Grènetis.

*Revers.* Prêtre debout à gauche, long-vêtu, coiffé d'une haute tiare ovoïde, levant la main droite, portant l'autre vers un autel placé devant lui. A droite, inscription araméenne (voir ci-dessous). Grènetis.

8,37 g. — *Pl. I.* Paris.

16. Séleucus I a concédé le privilège de la monnaie *de bronze* à Séleucie et à Antioche, mais ce privilège fut promptement révoqué : E. T. NEWELL, *Western Seleucid Mints* (1941), p. 87 s. ; 94. Il ne fut plus concédé à personne avant le règne d'Antiochus III.

17. Sur ces questions : *Syria*, XXXVII, 1960, p. 233-252 = *Antiq. syr.*, VI, p. 79-98.

*Note de M. André Caquot*

Cette monnaie offre la particularité de porter une inscription qui commence au revers, et qui continue à l'avvers.

Les deux lignes gravées au revers de la monnaie ne présentent aucune difficulté :

‘BDHDD | KMR MNBG, Abdhadad le prêtre de Manbog.

Les monnaies de Hiérapolis publiées jusqu'à maintenant ne portent pas d'inscription ainsi rédigée. La formule « prêtre de Manbog » évoque le titre de *kôhên midyân*, « prêtre de Madian », mis en apposition au nom de Jéthro, *Exode* III 1, XVIII 1.

Le revers porte trois lignes d'écriture plus fine. La fin de la ligne 3 est évanide :

ZY YDMH | BHDRÑ | B'Ĺ[II] : « qui ressemble | à Hadaran | son seigneur » (?).

Le pronom relatif *zy* est normal en araméen d'époque achéménide. Il survit dans les idéogrammes araméens du pehlvi, dans les plus anciens documents de l'araméen qumrânien et en nabatéen (à côté de la forme récente *dy*).

Le verbe *demâ*, « ressembler », est usuel en araméen littéraire. Il est presque toujours suivi de la préposition *l-* pour indiquer à qui ressemble le sujet du verbe (tout comme *dâmâh* en hébreu). Cependant le *Lexicon syriacum* de C. BROCKELMANN (s. v.) cite un exemple emprunté à saint Ephrem, où *demâ* est suivi de la préposition *b-*. Tel paraît être le cas ici. La première lettre de la ligne 2 ne peut être qu'un *b*, bien qu'il soit beaucoup plus ouvert que celui du revers, au point de ressembler à un *l* monumental palmyrénien. Il est impossible de lire un *l*, car cette lettre sur d'autres monnaies de Hiérapolis garde la forme archaïque, sans retour du tracé inférieur vers la gauche (voir J. NAVEH, *The Development of the Aramaic Script*, Jérusalem, 1970, p. 50).

Le titre divin *hadrn* est connu à Hiérapolis. Il signifie selon toute vraisemblance « Le splendide » (W. W. von BAUDISSIN, *Kyrios*, III, Giessen, 1929, p. 86 s. ; J.-T. MILIK, *Biblica*, XLVIII, 1967, p. 573, note 4).

Seule la première lettre de la ligne 3 est d'une lecture assurée, *b* ; le ‘, quasi circulaire, est très probable. La restitution *b'lh*, « son seigneur », qui paraît recommandable, se heurte à une difficulté : en araméen, « seigneur » se dit d'ordinaire *mr'*, et *b'l* ne se rencontre guère avec ce sens que dans l'araméen beaucoup plus ancien de Zendjirli (inscription de Panamuwa II, ligne 22 ; H. DONNER et W. RÖLLIG, n° 215).

Si elle est correctement interprétée, l'inscription révèle la position éminente, reconnue au prêtre-roi de Hiérapolis. Elle rappelle une formule très caractéristique de l'idéologie royale mésopotamienne, le proverbe assyrien *šarru šû muššule ša ile*, « le roi est à l'image du dieu » (dans HARPER, *Assyrian and Babylonian Letters*, n° 652, Rev. 13, d'après W. von SODEN, *Akkad. Handwörterb.*, p. 685 a). Elle rappelle aussi les termes qu'emploie le Siracide pour louer le grand-prêtre de Jérusalem, Simon fils d'Onias, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Il ne va pas jusqu'à dire qu'il ressemble au dieu d'Israël, mais il n'hésite pas à déclarer de son héros :

« Qu'il était splendide (*māh nehdār*) quand il sortait de la maison du voile, tel un astre lumineux au milieu des nuages, la pleine lune des jours de fête, le soleil resplendissant sur le temple du roi, l'arc-en-ciel apparaissant dans la nuée ! » (Ecclésiastique L, 5-7).

..\*

2. Buste d'Atargatis à gauche, coiffée d'une tiare cylindrique crénelée. A gauche : 'TR'TH, 'Atar'ateh ; à droite, croissant et anneau. Grènetis.

*Revers.* Bige à gauche, dans lequel se tiennent un personnage drapé, barbu, coiffé d'une tiare cylindrique crénelée, et son cocher : type imité des octadrachmes de Sidon. Au-dessus : 'BDHDD, 'Abdhadad. Grènetis.

a. Paris. 8,55 g. — J.-P. Six, *Num. Chron.*, 1878, p. 105, n° 4 ; pl. VI ; E. Babelon, *Perses achémén.* (1893), n° 314, pl. VII, 16 ; S. Ronzevalle, *Mél. de l'Univ. Saint-Joseph*, XXIII, 1940, p. 6, n° 5 ; pl. I, 5 (qui lit TR'TY ; mais à tort). La légende du droit est hors du flan. Contremarque sur la cuisse du cheval : *aleph*. — *Pl. I.*

b. Leningrade 31278. 8,24 g. ↙. Même coin de droit. Autre coin de revers. — *Pl. I.*

c. Lieu inconnu. 9,18 g. — F. Imhoof-Blumer, *Zur griech. und röm. Münzkunde* (1908), p. 235, note 2. Frottis Osman Noury à Winterthur.

..\*

3. Buste d'Atargatis de face, coiffée d'une tiare cylindrique gemmée, crénelée, le visage encadré par deux longues torsades de cheveux. A gauche, symboles variables (voir ci-dessous) ; à droite : 'TR'TH, 'Atar'ateh ; une fois TR'TH, *Tar'ateh*. Grènetis.

*Revers.* Édicule ionique distyle, portant un toit à deux versants. Dedans, personnage long-vêtu, debout à gauche, coiffé d'une tiare conique où paraissent quelquefois des côtes ; il lève la droite, et tient de la gauche une fiole à libations qu'il approche d'un pyrée posé devant lui. A droite : 'BDHDD, 'Abdhadad.

Les quatre exemplaires connus sont issus de quatre paires de coins différents, sauf probablement les revers de *b* et de *c*.

a. Paris. 6,75 g (fourrée). — E. Babelon, *op. cit.*, n° 315 ; pl. VII, 17 ; S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 5, n° 3 ; pl. I, 3. — Au droit, à gauche, symbole effacé et anneau. — *Pl. I.*

b. Lieu inconnu. 8,37 g. — Catal. Allotte de la Fuye (1925), n° 971 ; pl. XVIII. — Au droit, les symboles sont hors du flan. — *Pl. I.*

c. Oxford. 8,19 g. — *Ashmolean Museum, Report of the Visitors*, 1967, p. 52 ; pl. XIII, 8. — Au droit, à gauche, croissant lunaire et anneau. — *Pl. I.*

d. Londres. 7,85 g. — W. Wroth, *Num. Chron.*, 1903, p. 344, n° 40 ; pl. XII, 10 ; H. A. Strong et J. Garstang, *The Syrian Goddess* (1913), frontisp., n° 3. — Au droit, à gauche, ☽ et anneau ; au revers, à gauche, ☽. La légende du droit se lit TR'TH, et paraît complète. — *Pl. I.*

..\*

## II. Monnaies au nom de 'Abyati

4. Tête féminine de face, aux cheveux épars, ornée d'un collier, imitée des statères de Tarse. A gauche : HDD W'TH, *Hadad et 'Ateh*, et un anneau. Grènetis.

*Revers.* Bige à droite, portant un personnage qui lève la main, et son cocher. En haut : 'BYTY, *Abyati*. Grènetis.

*a.* Anc. coll. Six, 7,95 g. Sur la cuisse du cheval, petite contremarque contenant un *lamed*. — J.-P. Six, *Num. Chron.*, 1878, p. 104, n° 3 ; pl. VI, moulage à Winterthur. — *Pl. I.*

*b.* Coll. Poche, Alep, 8,25 g. Mêmes coins que *a.* Même contremarque. — S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 6, n° 7 ; pl. II. — *Pl. II.*

*c.* Lieu inconnu. Autres coins. Même contremarque.

. . .

## III. Monnaies au nom de 'Ab(---)

5. Buste d'Atargatis à gauche, les cheveux tirés vers le sommet du crâne, d'où ils pendent en une longue tresse ; une mèche s'enroule sur le front. En haut, un astre (absent sur la pièce *d*) ; à gauche, croissant et anneau, et l'inscription TR'TH, *Tar'ateh*. Grènetis.

*Revers.* Bige à gauche, portant un cocher et un personnage barbu, vêtu d'une ample draperie, coiffé d'une tiare crénelée, levant la main. Au-dessus : 'B, 'Ab., et le signe  $\cup$ . Exergue quadrillé. Grènetis.

*a.* Winterthur, 8,36 g. — F. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 235, pl. VIII, 25. — *Pl. II.*

*b.* New York, 8,32 g. Mêmes coins. — *Pl. II.*

*c.* Lieu inconnu, moulage en bas-argent jadis dans la collection Poche. Même coin de revers, autre coin de droit. — S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 6, n° 9 ; pl. II, 9. Frottis du moulage à Winterthur, d'où notre fig. 2, grâce à l'obligeance de M. le professeur H. Bloesch.

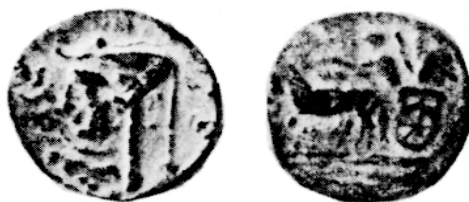


Fig. 2. — Frottis conservé à Winterthur : n° 5 c.

*d.* Anc. coll. Marcopoli, Alep, 7,75 g. Autres coins de droit et de revers. — *Ibid.*, p. 6, n° 8 ; pl. II, 8. — *Pl. II.*

. . .

## IV. Monnaies sans nom de dynaste

6. Tête féminine de face, aux boucles pendantes. A gauche : 'TH, 'Aleh. A droite un signe peu clair, probablement  $\text{H}$ . Grènetis.

*Revers.* Zeus aëtrophore assis à gauche ; à gauche, charrue : type et symbole copiés des tétradrachmes d'Alexandre à Tarse. A droite : HDD MNBG, *Hadad de Manbog*. Grènetis.

a. Paris. 8 g. → — E. Babelon, *Rev. num.*, 1920, p. 113, n° 23 ; pl. VI, n° 5 ; S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 5, n° 1 ; pl. I, 1. — *Pl. II*.

b. Lieu inconnu. 8,48 g. Mêmes coins.

. \* .

7. Sphinx assis à droite, la tête et les ailes de face, imité des monnaies de Byblos. Grènetis.

*Revers.* Lion assis à droite, la tête de face, imité des monnaies de Byblos. A gauche, le signe  $\text{H}$  ; à droite : 'TH, 'Aleh. Grènetis.

0,36 g. — *Pl. II*.

. \* .

## V. Monnaies au nom d'Alexandre

8. Lion à gauche, la gueule ouverte, peut-être imité des monnaies d'Amathonte. Devant lui, une fleur où perche un oiseau. En haut : 'LKSNDR, *Alexandre*, et, peu distincte, la lettre grecque B. Grènetis.

*Revers.* Cavalier galopant à gauche, avec tiare conique, la lance en arrêt. A gauche : 'LKSNDR, *Alexandre* ; à droite, le signe  $\text{H}$  ; en bas la lettre M. Grènetis.

Londres. 8,08 g, cisailée. — J.-P. Six, *Num. Chron.*, 1878, p. 129 ; E. Babelon, *Perses achém.* (1893), p. LII, n° 3 ; W. Wroth, *Brit. Mus. Cat., Galat. etc.* (1899), p. 138, n° 1 ; pl. XVII, 7. — *Pl. II*.

. \* .

9. Zeus (type de Baaltars) assis à gauche. A droite : 'TR'TH, 'Atar 'aleh ; à gauche, symboles indistincts. Grènetis.

*Revers.* Cavalier galopant à gauche, chassant un lion, brandissant une lance au-dessus de sa tête, qui est coiffée d'une tiare d'où pendent de longs fanons. A gauche : 'LKSNDR, *Alexandre*. Grènetis.

Paris. 8,02 g. — E. Babelon, *Rev. num.*, 1920, p. 113, n° 24 ; pl. VI, 6 ; S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 5, n° 2 ; pl. I, 2 (et 6). — *Pl. II*.

. \* .

10. Buste d'Atargatis aux cheveux plats, à droite, paré d'un collier et d'une boucle d'oreille ronde. A gauche : 'TH, 'Aleh, et le signe  $\text{H}$ . Grènetis.

*Revers.* Lion attaquant un taureau, à gauche, imité des statères de Tarse. En haut : 'LKSNDR, *Alexandre* ; en bas : *daleth* ou *rech*. Grènetis.

Paris. 8,38 g. — E. Babelon, *Perses achémén.* (1893), p. 45, n° 316 ; pl. VII, 18 ; S. Ronzevalle, *op. cit.*, p. 5, n° 4 ; pl. I, 4. — *Pl. II.*

. \* .

11. Zeus assis à gauche devant un pyrée, tenant des épis dans sa main droite : type de Baaltars sur les statères de Tarse. A droite : 'LKSNDP, *Alexandre* ; à gauche le signe  $\cup$ . Grènetis.

*Revers.* Atargatis assise sur un lion à gauche, voilée, levant la main. A gauche, un astre (?), et plus bas :  $\Delta$  ; à droite, le signe  $\cup$ , et, entre deux filets de grènetis : 'TH, 'Ateh. Grènetis.

a. Londres, ex-Six. 7,80 g (fourrée). — J.-P. Six, *Num. Chron.*, 1878, p. 104, n° 2 ; pl. VI ; E. Babelon, *op. cit.*, p. LII, n° 3. — *Pl. II.*

b. Berlin, ex-Fox. 7,90 g. Autres coins (cisailée). — F. Lenormant, *Descr. des médailles - - - de M. le baron Behr* (1857), n° 681, pl. II. — *Pl. II.*

. \* .

12. Atargatis (de formes, à vrai dire, très viriles) assise de face entre deux sphinx, drapée, le torse quasi nu, tenant un rameau dans sa main droite : type apparemment inspiré de statères ciliciens (Aphrodisias ? Nagidos ; cf. K. Regling, cité ci-après). A droite : 'TR'TH, 'Atar'ateh. Grènetis.

*Revers.* Lion attaquant un daim, type imité d'un statère de Tarse. En haut : 'LKSNDP, *Alexandre*. Grènetis.

Berlin. 8,49 g. — Catal. Sotheby, 28 mai 1900 (coll. Duruflé, Rothschild), n° 438 ; K. Regling, *Zeitschr. für Num.*, XLII, 1935, p. 19 ; pl. I, n° 12. — *Pl. II.*

. \* .

13. Atargatis assise à droite sur un trône à petit dossier recourbé ; elle est long vêtue, coiffée d'une tiare crénelée que ceint un diadème ; sa main droite porte une timbale à ses lèvres ; sa gauche est avancée vers un pyrée posé devant elle. A gauche : 'TR'TH, 'Atar'ateh. Grènetis.

*Revers.* Lion couché à gauche, la gueule ouverte, imité des monnaies d'Amathonte. En haut : 'LKSNDP, *Alexandre*. En bas, deux anneaux concentriques. Grènetis.

a. Paris. 8,37 g. (Catal. Münzen und Medaillen, Bâle, XXXII, 22 oct. 1966, n° 139). — *Pl. II.*

b. Commerce. 8,14 g. Autres coins. — *Pl. II.*

. \* .

## VI. Monnaies au nom de Sé(leucus I)

14. Tête d'Atargatis à droite, coiffée d'une tiare crénelée. Grènetis.

*Revers.* Atargatis assise à gauche sur un tabouret, vêtue d'une longue robe serrée par une ceinture ; elle tend (une patère ?) de la main droite, et s'appuie de la gauche sur un sceptre. Devant elle le signe  $\cup$ , et plus bas les lettres  $\Delta$ I ; derrière elle, de haut en bas :  $\Sigma$ E, *Se(leucus)*. Grènetis.

Commerce. 0,43 g. — *Pl. II.*

## XX. CONTREMARQUES DES TÉTRADRACHMES IMPÉRIAUX DE TARSE

En 1964 apparut sur le marché de Latakié un petit trésor, trouvé, disait-on, dans la ville. Il se composait de tétradrachmes de Tarse, fort usés, aux effigies de Trajan (fig. 1) et d'Hadrien. J'ai vu moi-même quelque cinquante pièces, et en ai copié quarante-trois, dont la liste suit. Toutes portaient des contremarques ovales, de deux types, qu'il faut d'abord décrire.



Fig. 1. — Tétradrachme de Tarse sous Trajan, contremarqué sous Hadrien et Caracalla.

La première estampille, toujours imprimée sur le cou de l'effigie impériale, se rencontre uniquement sur les pièces de Trajan (fig. 2, a)<sup>1</sup>. Elle porte le buste drapé, lauré, d'un empereur à la barbe courte, aux traits plutôt banals, et devant lui une lettre grecque dont le sens reste obscur : C, E, O, peut-être une fois K. — Cette image ne saurait représenter Trajan, qui était rasé, mais elle ne saurait être postérieure à Hadrien, puisqu'elle n'oblitére aucune des pièces de ce prince, bien que celles-ci forment la majorité dans le trésor. Elle représente donc Hadrien lui-même.

La deuxième contremarque, imprimée cette fois au revers de la pièce, oblitére toutes les monnaies du trésor, qu'elles soient de Trajan ou d'Hadrien (fig. 2, b). Elle représente la tête de Caracalla, entourée des lettres A, M et K. Ce sont là les initiales, connues par les monnaies, des épithètes *πρώτη μεγίστη καλλίστη*, conférées à Tarse par cet empereur<sup>2</sup>. Le trésor a dû être enterré sous son règne, ou plus tard. Aussi est-on surpris de n'y trouver aucun des tétradrachmes que Tarse a justement frappés pour

1. Mais non point sur toutes. Voir note 4.

2. Sur ces titres : L. Robert, *Annuaire de l'École prat. des hautes études*, 1964/1965, p. 179 ; J. et L. Robert, *Bull. épigr.*, 1970, 407.



Caracalla, et qui portent eux-mêmes les lettres A, M et K autour de la tête de l'empereur. C'est probablement parce que les pièces de Trajan et d'Hadrien, pour usées qu'elles fussent, étaient encore d'un poids et d'un aloi supérieur à celles de Caracalla, ce qui les rendait plus dignes d'être thésaurisées<sup>3</sup>. — Il est d'ailleurs intéressant de voir qu'elles circulaient encore, si longtemps après leur frappe.

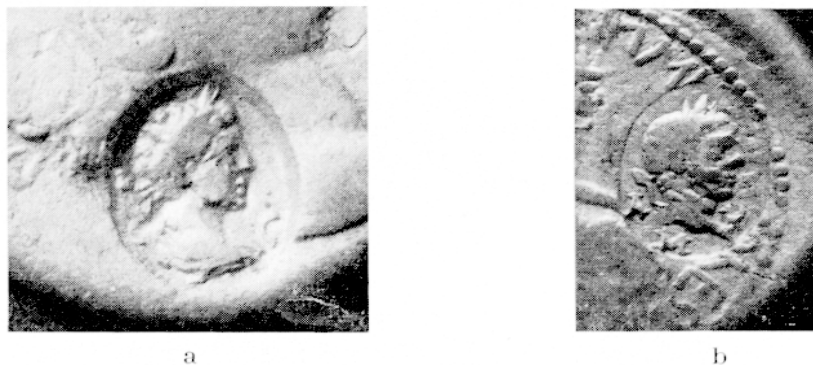


Fig. 2. — Les deux contremarques.

Comme on le voit par notre trésor, les émissions faites sous Hadrien et sous Caracalla ont été accompagnées toutes deux de l'estampillage des espèces anciennes. Il y a là, manifestement, deux aspects de la même pratique, et il semble qu'on puisse reconstituer le cours des choses de la façon suivante.

Sous Hadrien, la ville fut autorisée à émettre des tétradrachmes. En même temps, pour accroître ses bénéfices, elle démonétisa l'émission précédente, celle de Trajan. Le public fut invité à présenter ces pièces à la trésorerie<sup>4</sup>. Après paiement d'une taxe, on leur imprima une contremarque, à l'effigie d'Hadrien comme la nouvelle émission : grâce à quoi elles purent circuler à l'égal de celle-ci. — Plus tard, Caracalla concéda à Tarse, entre autres

3. Voir la note de G. F. Hill, *Brit. Mus. Catal., Lycaonia, etc.* (1900), p. LXXXVIII, note 3. — Parmi les pièces de notre trésor, fort usées, j'ai noté que 10 exemplaires de Trajan donnaient une moyenne de 12,48 g par pièce, cependant que 32 exemplaires d'Hadrien donnaient une moyenne de 9,14 g par pièce. L'aspect du métal ne m'a pas paru différer grandement.

4. Un certain nombre de pièces de Trajan ont échappé à la contremarque, soit qu'elles fussent déjà thésaurisées quelque part, soit que leur propriétaire voulût se soustraire à la taxe. Sous Hadrien, il pouvait y avoir quelque profit à cela, car la teneur en argent fin était encore notable. Sous Caracalla elle était tombée si bas, que le tétradrachme n'était plus guère qu'une monnaie fiduciaire. — Après quelque temps, l'oubli du passé leur permit apparemment de reprendre cours.

privilèges, une nouvelle émission de tétradrachmes et le droit de s'intituler « *la première, la plus grande, la plus belle* » ville de la province. Ici encore, apparemment, on décria les espèces anciennes, puis on leur permit de rentrer dans le courant, moyennant une taxe, après y avoir apposé un poinçon qui portait les nouveaux titres et qui rendait les pièces égales aux nouvelles.

Le propriétaire du magot n'y a inclus aucune pièce qui ne fût validée par le poinçon de Caracalla. C'est un trésor de monnaie strictement légale.

*Liste du trésor<sup>5</sup>*

1. *Trajan*. Tyché assise sur un roc, le Cydnus à ses pieds. — E. Babelon, *Invent. de la coll. Waddington* (1897), 4623 ; L. Forrer, *Weber Coll.* (1929), 6658. — 11 ex. : 6 avec les 2 contremarques, 5 avec la contremarque 1 seulement.
2. *Hadrien*. Lion attaquant un taureau. — G. F. Hill, *Brit. Mus. Catal., Lycaonia, etc.* (1900), Tarsus 149. — 10 ex. avec la contremarque 2.
3. *Hadrien*. Sandan sur un lion cornu. — *Ibid.*, Tarsus 145 s. — 3 ex. avec la contremarque 2.
4. *Hadrien*. Apollon et Persée se serrant la main. — *Ibid.*, pl. XI., 13 (à La Haye). — 1 ex. avec la contremarque 2.
5. *Hadrien*. Tyché sur un trône orné de sphinx, le Cydnus à ses pieds. — *Syll. numor. graec., Copenh., Lycaonia, etc.*, pl. 13, 358. — 9 ex. avec la contremarque 2.
6. *Hadrien*. Tyché de même, mais avec la corne d'abondance. — *Ibid.*, 356. — 5 ex. avec la contremarque 2.
7. *Hadrien*. Tyché de même, mais sur un trône ordinaire. — G. F. Hill, *op. cit.*, Tarsus 147. — 4 ex. avec la contremarque 2.

## XXI. UN TÉTRADRACHME ÉNIGMATIQUE

La pièce que représente notre fig. 1 a été acquise il y a bien des années dans la Syrie du Nord. C'est un tétradrachme de poids attique, assez usé (16,48 g). Son droit représente une tête laurée de Zeus à droite ; son revers une amazone debout à gauche, court-vêtue, appuyée de sa main droite sur une lance, cependant que sa main gauche tient une bipenne appuyée contre son épaule. La

---

<sup>5</sup>. Sur ce monnayage : A. M. Woodward, *The Cistophoric Series and Its Place in the Roman Coinage* (Essays in Rom. Coinage Pres. to H. Mattingly, 1956), p. 161.

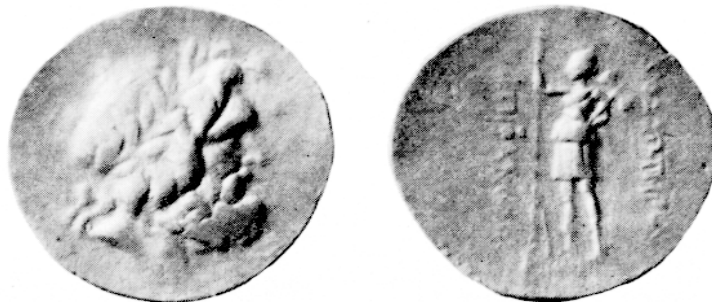


Fig. 1. -- Tétradrachme de Zeus Sôter Epiphanês.

légende se lit :  $\Delta\iota\omicron\varsigma$  Σωτῆρος || Ἐπιφανοῦς, et paraît indiquer que la pièce a été frappée par un sanctuaire à l'occasion d'un festival de ce dieu. Le reste ne peut être que conjecturé, et, n'ayant rien trouvé de satisfaisant à proposer, nous nous décidons à publier cette simple description, dans l'espoir que cette curieuse monnaie trouvera un exégète mieux avisé<sup>1</sup>.

## XXII. UN PSEUDO-LYSIMAQUE DE CRIMÉE



Fig. 2. --- Chersonèse Taurique.

Notre figure 2 représente une pièce curieuse, et toute nouvelle. C'est un pseudo-lysimaque de la série inaugurée par Byzance vers 195<sup>2</sup>, mais son origine est révélée, au revers, par les lettres Χερ. Il s'agit évidemment de Chersonèse Taurique<sup>3</sup>, et le style est celui du milieu du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère.

1. Sur les villes qui ont frappé au type des amazones : F. Imhoof-Blumer, *Amazonen auf griech. Münzen*, dans *Nomisma*, II, 1908, p. 1 s. — Un tétradrachme récemment apparu sur le marché rappelle le nôtre. Au droit, masque de Méduse sur bouclier ; revers, Athéna debout, Ἀθηνᾶς Νικηφόρου. Évidemment Pergame.

2. *Essays in Greek Coinage Pres. to Stanley Robinson* (1968), p. 197 s.

3. Sur un pseudo-lysimaque du Bosphore Cimmérien : *Rev. num.*, 1963, p. 7.





1



1



1



2 a



2 b



3 a



3 b



3 c



3 d



4 a



Hiérapolis de Syrie  
 I – 3. 'Abdhadad. – 4. 'Abyati.





4 c

5 a

5 b

5 d

6 a



7

8

9

10

11 a



11 b

12

13 a

13 b

14

Hiérapolis de Syrie

4. 'Abyati. — 5. 'Ab... — 6-7. Anonymes. — 8-13. Alexandre. — 14. Séleucus.